



Extrait du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 16 février 2026

CONVOCATION

Date : 10 février 2026

Affichée le : 10 février 2026

L'an deux mille vingt six, le seize février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 26

Votants : 33

Pouvoirs : 7

Absent : 6

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**

17/02/2026

**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

20/02/2026

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. MARTIN

M. PERRIN

M. EL OUASTI

Mme SENET

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme DHOURY-LEHNER

Pouvoir à Mme ALKAYA

Pouvoir à Mme PEREZ

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés**Absents non représentés**

Mme SOW, M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

11 Présentation de l'état annuel des indemnités des élus perçues en 2025

■ Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dispose que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune* ».

La nature des indemnités concernées sont celles afférentes à l'exercice de « tout mandat » ou de « toute fonction ». Cette notion recouvre :

- L'ensemble des mandats et fonctions exercés non seulement au sein des communes, départements, régions et établissements à fiscalité propre mais également ceux au sein de tout syndicat ;

- Les mandats et fonctions exercés au sein de toute société mentionnée à l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, que sont les sociétés publiques locales, ou leurs filiales à toutes les deux.

C'est-à-dire, toutes les sommes perçues par les élus au titre de leur mandat, quel qu'il soit, et quelle que soit la nature de l'exercice, doivent y être mentionnées et ce même si, elles ne sont pas forcément intitulées « indemnités »

Ainsi, pour 2025, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal est le suivant :

NOM PRÉNOM	FONCTION(S)	MONTANT ANNUEL
Sophie DHOORY LEHNER	Maire : 37690.72€ Vice-Présidente ACSO : 13545€	51235.72
Jean-Claude VILLEMAIN	Maire Adjoint : 13694.84€ Président ACSO : 40689.24€ Vice-Président SMDO : 9224.04€	63608.12
Karim BOUKHACHBA	Maire Adjoint : 15365.16€ Conseiller Communautaire Délégué ACSO : 6772.44€	22137.60€
Najat MOUSSATEN	Maire Adjointe	15365.16€
Thierry BROCHOT	Maire Adjoint	15365.16€
Döndü ALKAYA	Maire Adjointe	15365.16€
Abdoulaye DEME	Maire Adjoint	15365.16€
Loubina FAZAL	Maire Adjointe	15365.16€
Adnane AKABLI	Maire Adjoint : 15365.16€ Conseiller Départemental : 32555.28€	47920.44€
Yesim SAVAS	Maire Adjointe	15365.16€
Cédric LEMAIRE	Maire Adjoint	15365.16€
Fabienne LAMBRE	Maire Adjointe	15365.16€
Babacar N'DIAYE	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Mariline DUHIN	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Ammar KHOULA	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Catherine MEUNIER	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Fabrice MARTIN	Conseiller municipal délégué : 6821.88€ Vice-Président ACSO : 13545€	20366.88€
Hakim ZAHRAOUI	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Ahmet BULUT	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Mohammed EL OUSTI	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Mohamed AIT MESSAOUD	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Emmanuel PERRIN	Conseiller municipal délégué : 6821.88€ Conseiller Communautaire Délégué ACSO : 6772.44€	13594.32€
Anne-Gaëlle PEREZ	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Halimatou SAKHO	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Bérénice TALL	Conseillère municipale déléguée : 6821.88€ Conseillère Communautaire Délégué ACSO : 6772.44€	13594.32€
Leïla HAMADOUCHE	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Aïssata SOW	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Jenifer SENET	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Jessica ELONGUERT	Conseillère Municipale Déléguée	6821.88€
Moussa EL MOUSSAOUI	Conseiller municipal délégué	6821.88€

Il vous est demandé de prendre acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-24-1-1,
Considérant l'objectif d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
Considérant l'obligation pour les communes, les départements et les régions de présenter, avant le vote du budget, l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature perçue par les élus siégeant au sein de leur assemblée délibérante,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Envoyé en préfecture le 19/02/2026 Reçu en préfecture le 19/02/2026 Publié le 20/02/2026 ID : 060-216001743-20260216-12156-DE
--------------	-----------	------------	----------------	--

■ **Décide Prend acte :**

Article unique : Prend acte de l'état annuel 2025 de l'ensemble des inc...
 les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Creil.

CREIL, le
 Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
 Vice-Présidente de l'ACSO
 Chargée du Projet de Territoire

La secrétaire de séance

Madame Sophie DHOURY-LEHNER

Jessica ELONGUERT